mégalis mégalia

Notice d'emploi

NGLA24-7M • NGLA24-7S • NGLA23-7M5 • CGLA24-7M • CGLA23-7M5

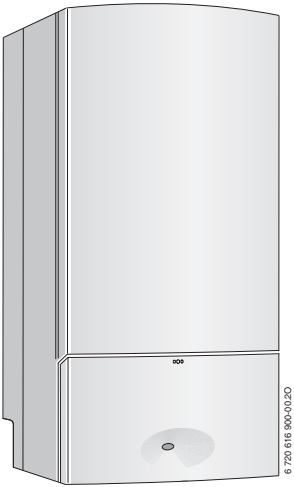

CE Modèles et brevets déposés • Réf 6 720 813 201 (2018/03) FR

Chaudière murale gaz à micro-accumulation
Tirage naturel et V.M.C.

La passion du service et du confort

e.l.m. leblanc

Table des matières

1 Explication des symboles et mesures de sécurité 4
1.1 Explication des symboles 4
1.2 Consignes générales de sécurité 5

2 Indications concernant l'appareil 12
2.1 Déclaration de conformité 12
2.2 Données de produits relatives à la consommation énergétique . . . 12

3 Ouverture de la porte (appareils NGLA) 13

4 Vue d'ensemble des éléments de commande 14

5 Mise en service 16

6 Utilisation 20
6.1 Allumer/éteindre l'appareil 21
6.2 Mise en marche du chauffage 22
6.3 Régulation du chauffage (en option) 23
6.4 Régler la température d'eau chaude sanitaire 24
6.5 Mode été (pas de chauffage, eau chaude sanitaire uniquement) . . 26
6.6 Protection contre le gel 28
6.7 Verrouillage des touches 29
6.8 Anomalies 30
6.8.1 Contrôles anti-débordement 31
6.8.2 Sécurité collective des appareils V.M.C. 32
6.9 Messages indiqués sur l'afficheur 33

7 Consignes pour économiser l'énergie 34

8 Généralités 36

9 Protection de l'environnement et recyclage 38

10 Résumé du mode d'emploi 39

1 Explication des symboles et mesures de sécurité

1.1 Explication des symboles

Avertissements

⚠	Les avertissements sont indiqués dans le texte par un triangle de signalisation. En outre, les mots de signalement caractérisent le type et l'importance des conséquences éventuelles si les mesures nécessaires pour éviter le danger ne sont pas respectées.

Les mots de signalement suivants sont définis et peuvent être utilisés dans le présent document :

- **AVIS** signale le risque de dégâts matériels.
- **PRUDENCE** signale le risque d'accidents corporels légers à moyens.
- **AVERTISSEMENT** signale le risque d'accidents corporels graves à mortels.
- **DANGER** signale la survenue d'accidents mortels en cas de non respect.

Informations importantes

ℹ	Les informations importantes ne concernant pas de situations à risques pour l'homme ou le matériel sont signalées par le symbole ci-contre.

Autres symboles

Symbole	Signification
▶	Etape à suivre
→	Renvois à un autre passage dans le document
•	Enumération/Enregistrement dans la liste
–	Enumération/Enregistrement dans la liste (2e niveau)

Tab. 1

1.2 Consignes générales de sécurité

Consignes destinées aux utilisateurs

Cette notice d'emploi s'adresse à l'utilisateur exploitant de l'installation de chauffage. Les consignes de toutes les notices doivent être respectées.

Le non-respect de ces consignes peut entraîner des dégâts matériels, des dommages corporels ou accidents mortels.

- ▶ Lire les notices d'emploi (appareil, régulation, etc.) avant l'utilisation et les conserver.
- ▶ Respecter les consignes de sécurité et d'avertissement.

Utilisation conforme

Le produit doit être utilisé uniquement pour la production d'eau de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans des systèmes à boucle d'eau chaude fermée destinés à un usage privatif.

Toute autre utilisation n'est pas conforme. Les dégâts éventuels qui en résulteraient sont exclus de la garantie.

L'installation d'une chaudière gaz doit obligatoirement faire l'objet d'un Certificat de Conformité, visé par un

organisme agréé par le Ministère de l'Industrie (arrêté du 2 août 1977 modifié).

L'entreprise qui établi le certificat de conformité est une entreprise :

- Inscrite dans une démarche de qualité pour les travaux sur les installations de gaz ;
- Soumise à des contrôles réguliers de la part d'un organisme de contrôle indépendant tel que Qualigaz, à l'occasion desquels l'entreprise peut échanger sur les aspects techniques et réglementaires.

Comportement en cas d'odeur de gaz

Il existe un risque d'explosion en cas de fuite de gaz. En cas d'odeur de gaz, respecter les règles de comportement suivantes !

▶ Eviter la formation de flammes ou d'étincelles :
  - Ne pas fumer, ne pas utiliser de briquet ou d'allumettes.
  - Ne pas actionner d'interrupteur électrique, ne pas débrancher de connecteur.
  - Ne pas téléphoner ou actionner de sonnette.

▶ Fermer l'arrivée de gaz sur la vanne d'arrêt principale ou sur le compteur de gaz.

▶ Ouvrir portes et fenêtres.

- ▶ Avertir tous les habitants et quitter le bâtiment.
- ▶ Empêcher l’accès de tierces personnes au bâtiment.
- ▶ Appeler les pompiers, la police et le fournisseur de gaz depuis un téléphone situé à l’extérieur du bâtiment !

Danger de mort dû à l'intoxication par les produits de combustion

Les fuites de produits de combustion peuvent entraîner des accidents mortels. En cas de conduits de fumisterie endommagés ou non étanches ou en cas d'odeur de produits de combustion, respecter les règles de comportement suivantes.

- ▶ Arrêter le générateur de chaleur.
- ▶ Ouvrir portes et fenêtres.
- ▶ Le cas échéant, avertir tous les habitants et quitter le bâtiment.
- ▶ Empêcher l’accès de tierces personnes au bâtiment.
- ▶ Informer un installateur ou un service après-vente agréé.
- ▶ Faire immédiatement éliminer les défauts.

Inspection et entretien

L'insuffisance ou l'absence de nettoyage, d'inspection ou d'entretien peut provoquer des dégâts matériels et/ou accidents corporels, voire mortels.

- ▶ Faire réaliser ces travaux exclusivement par un professionnel agréé.
- ▶ Remédier immédiatement aux défauts constatés.
- ▶ **Faire inspecter l'installation de chauffage une fois par an par un professionnel agréé et faire effectuer les travaux de maintenance et de nettoyage nécessaires.**
- ▶ **Faire nettoyer le générateur de chaleur au moins une fois tous les deux ans.**
- ▶ **Nous recommandons vivement de conclure un contrat d'entretien avec un installateur ou service après-vente agréé e.l.m. leblanc. Il est indispensable de soumettre l'appareil à un service annuel de maintenance.**
- ▶ Conformément à la réglementation nationale en vigueur sur la protection contre les émissions polluantes, l'exploitant est responsable de la sécurité et de l'écocompatibilité de l 'installation.
- ▶ N'utiliser que des pièces de rechange d'origine !
- ▶ Appareils V.M.C. : l'entretien de la V.M.C. est

obligatoire :
- Entretien annuel des bouches d'extraction.
- Entretien quinquennal (5 ans) de l'ensemble de l'installation.
- Entretien du dispositif de sécurité.

Transformation et réparations

Les modifications non conformes sur le générateur de chaleur ou sur les autres pièces de l'installation de chauffage peuvent entraîner des blessures et/ou des dommages matériels.

▶ Faire réaliser ces travaux exclusivement par un professionnel agréé.

▶ Ne jamais retirer l'habillage du générateur de chaleur.

▶ N'effectuer aucune modification sur le générateur de chaleur ou sur d'autres pièces de l'installation de chauffage.

▶ N'obturer en aucun cas les sorties des soupapes de sécurité ! Installations de chauffage avec ballon d'eau chaude sanitaire : pendant la mise en température, de l'eau risque de s'écouler par la soupape de sécurité du ballon d'eau chaude sanitaire.

Fonctionnement type cheminée ou V.M.C.

Le local d'installation doit être suffisamment aéré lorsque l'appareil récupère l'air de combustion du local.

- ▶ Ne pas obturer ni diminuer les orifices d'aération sur les portes, fenêtres et murs.
- ▶ S'assurer du respect des exigences d'aération en accord avec un spécialiste :
  - – en cas de transformations de la construction (par ex. remplacement des portes et fenêtres)
  - – en cas d'intégration a postériori d'appareils avec évacuation de l'air vers l'extérieur (par ex. ventilateurs d'évacuation, ventilateurs de cuisine ou climatiseurs).

Air de combustion/air ambiant

L'air dans le local d'installation doit être exempt de substances inflammables ou chimiques agressives.

- ▶ Ne pas utiliser ou entreposer des matières facilement inflammables ou explosives (papier, essence, diluants, peintures, etc.) à proximité de l'appareil.
- ▶ Ne pas utiliser ou stocker de substances activatrices de corrosion (diluants, colles, détergents chlorés, etc.) à proximité de l'appareil.

Sécurité des appareils électriques à usage domestique et utilisations similaires

Pour éviter les risques dus aux appareils électriques, les prescriptions suivantes s'appliquent conformément à la norme EN 60335-1 :

« Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e)s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés. Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil. Le nettoyage et l'entretien par l'usager ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance ».

« Si le cordon électrique d'alimentation de l'appareil est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou une personne disposant d'une qualification similaire pour éviter tout danger ».

2 Indications concernant l’appareil

2.1 Déclaration de conformité

La fabrication et le fonctionnement de ce produit répondent aux directives européennes et nationales en vigueur.

Le marquage CE prouve la conformité du produit avec toutes les prescriptions européennes légales, qui prévoient la pose de ce marquage.

Le texte complet de la déclaration de conformité est disponible sur Internet : www.elmleblanc.fr.

2.2 Données de produits relatives à la consommation énergétique

Les données de produits relatives à la consommation énergétique figurent dans la notice technique et d'installation destinée au professionnel.

3 Ouverture de la porte (appareils NGLA)

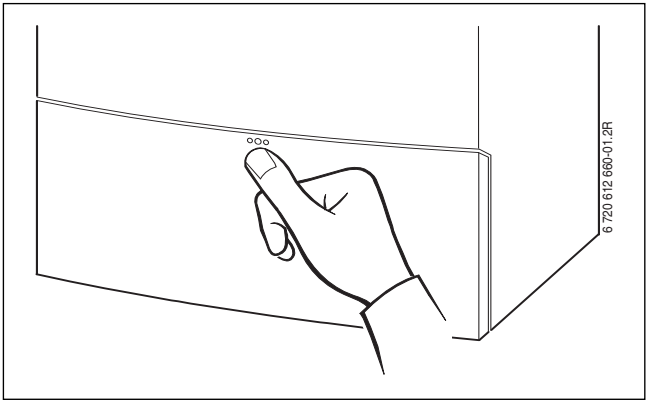

Fig. 1

4 Vue d’ensemble des éléments de commande

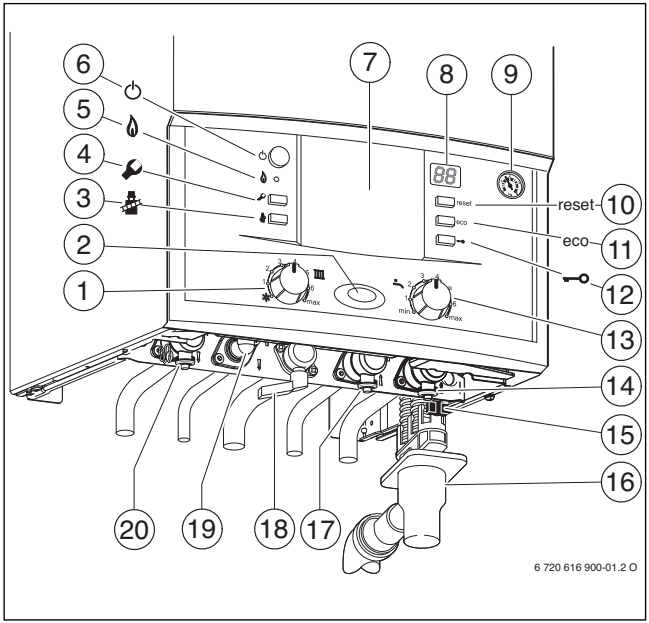

Fig. 2

[1] Sélecteur de température de départ chauffage
[2] Témoin de fonctionnement
[3] Touche ramonage pour le professionnel (voir notice d’installation)
[4] Touche de service pour le professionnel (voir notice d’installation)
[5] Voyant de contrôle du fonctionnement du brûleur
[6] Interrupteur principal
[7] Logement pour une régulation à sonde extérieure (accessoire) (appareils NGLA)
[8] Afficheur
[9] Manomètre
[10] Touche Reset
[11] Touche eco
[12] Verrouillage des touches
[13] Sélecteur de température eau chaude sanitaire
[14] Robinet de retour chauffage
[15] Robinet de remplissage
[16] Siphon à entonnoir (accessoire)
[17] Robinet entrée eau froide sanitaire
[18] Robinet de gaz (fermé)
[19] Raccord eau chaude sanitaire
[20] Robinet de départ chauffage

Les touches **[3]** et **[4]** sont réservées **exclusivement** à l’usage d’un installateur ou d’un service après-vente agréé e.l.m. leblanc.

5 Mise en service

Ouvrir le robinet de gaz

- Tourner la manette dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.
  Si la manette est dans le sens d'écoulement, le robinet est ouvert.

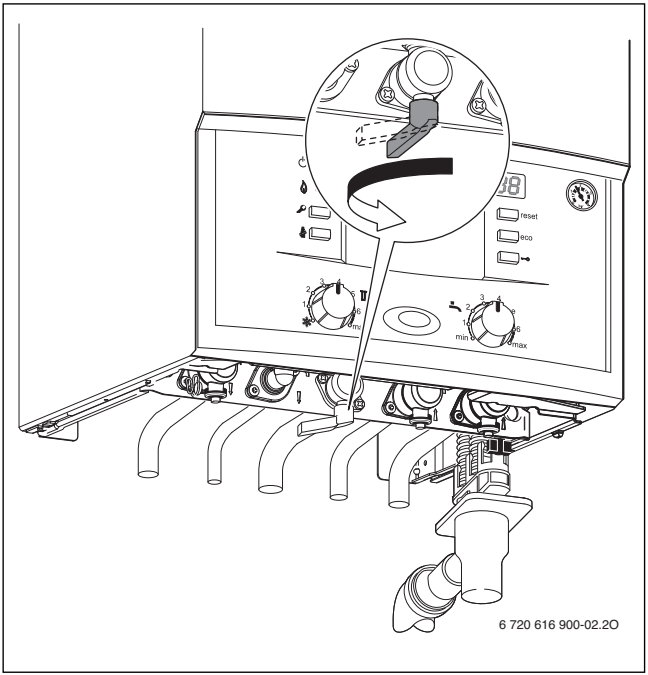

Fig. 3

Ouvrir les robinets

- Tourner la vis carrée avec une clé jusqu'à ce que l'encoche soit positionnée dans le sens de l'écoulement.
  Si l'encoche est perpendiculaire au sens d'écoulement, le robinet est fermé.

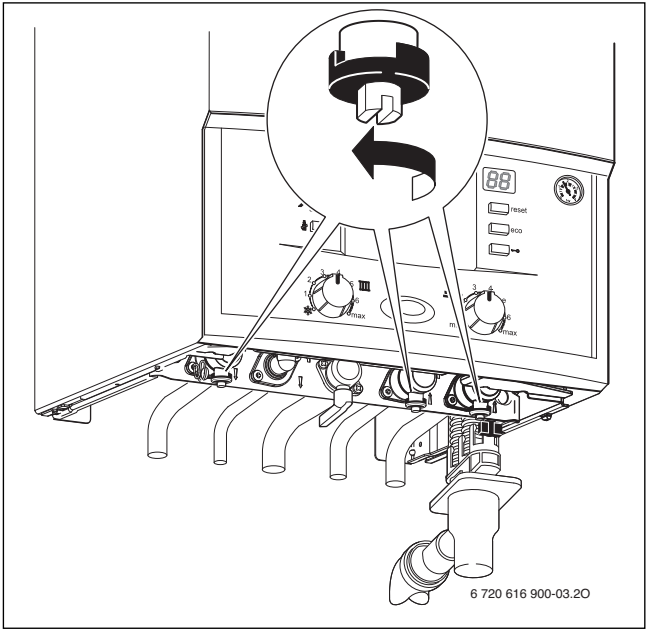

Fig. 4

Contrôler la pression de l’eau du circuit de chauffage

La pression de service en fonctionnement normal doit être comprise entre 1 et 2 bars.

Si une valeur de réglage plus élevée était requise, elle vous serait indiquée par votre installateur.

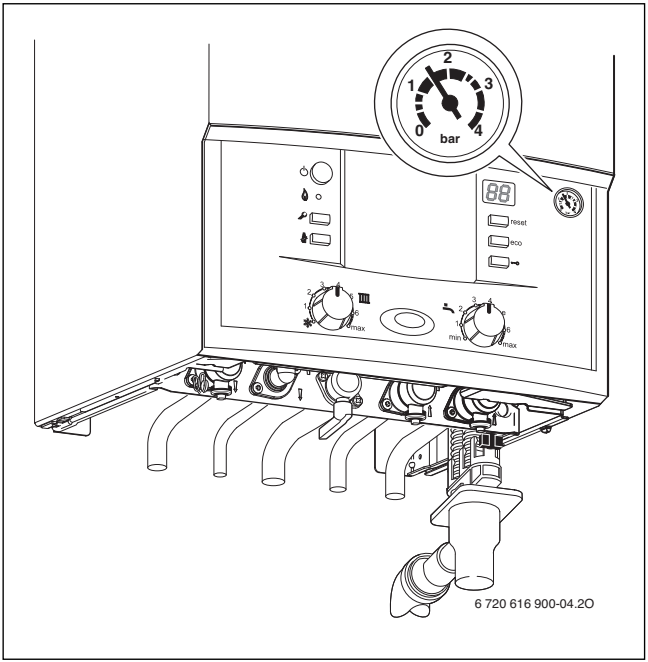

Fig. 5

Rajouter de l'eau de chauffage

AVIS : L'appareil peut être endommagé.

- ▶ Ne rajouter de l'eau de chauffage que lorsque l'appareil est froid.

Le dispositif de remplissage se trouve en dessous de l'appareil (→ fig. 6).

La pression maximale de 3 bars, pour la température la plus élevée de l'eau de chauffage, ne doit pas être dépassée (la soupape de sécurité s'ouvre).

- ▶ Ouvrir le robinet de remplissage et remplir l'installation de chauffage.

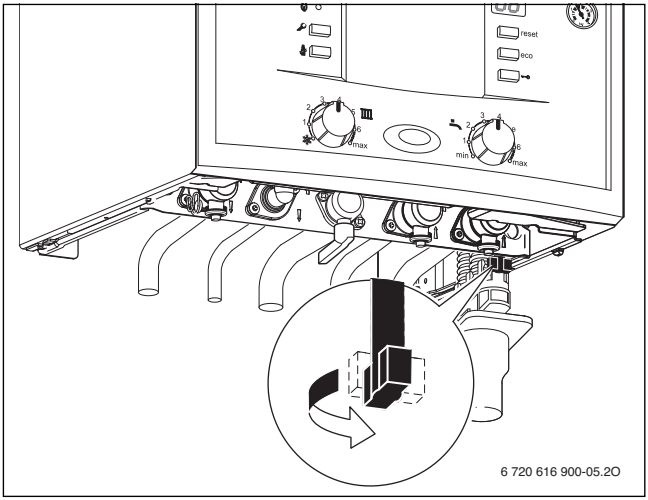

Fig. 6 Robinet de remplissage

- ▶ Refermer le robinet de remplissage.

6 Utilisation

Cette notice d'utilisation ne concerne que la chaudière.
Selon la régulation utilisée, certaines fonctions divergent au niveau de leur utilisation.

Les possibilités suivantes de régulation de chauffage peuvent être utilisées :

- Régulation à sonde extérieure installée sur l'appareil (appareils NGLA). Davantage d'éléments de commande seront alors disponibles sur l'appareil.
- Régulation à sonde extérieure montée en dehors de l'appareil.
- Thermostat d'ambiance
- ainsi que des régulations ou thermostats combinés avec une commande à distance.

Veuillez donc tenir compte de la notice d'utilisation de la régulation utilisée.

6.1 Allumer/éteindre l'appareil

Allumer

- Appuyer sur l'interrupteur principal pour mettre l'appareil sous tension.
  Le témoin bleu de fonctionnement s'allume et l'afficheur indique la température de départ de l'eau de chauffage.

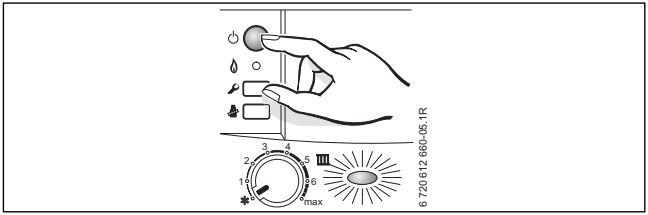

Fig. 7

Lors de la première mise en service, l'appareil est purgé une fois.
Le circulateur chauffage s'éteint et s'allume à intervalles réguliers (pendant 4 minutes environ).
L'afficheur indique en alternance avec la température de départ chauffage.
Le mode « chauffage » ne sera opérationnel qu'à la fin de cette phase. Toutefois, une demande d'eau chaude sanitaire pourra être satisfaite immédiatement.

Arrêt

- Appuyer sur l'interrupteur principal pour mettre l'appareil hors tension.
  Le témoin de fonctionnement s'éteint.
- Si l'appareil doit être mis hors service pour une longue période : prévoir une protection antigel (→ chapitre 6.6).

6.2 Mise en marche du chauffage

La température de départ de l'eau de chauffage peut être réglée entre environ 45 °C et 90 °C.

- Tourner le sélecteur de température , afin d'adapter la température de l'eau de chauffage à l'installation :
  - Planchers chauffants (avec kit extérieur) : par ex. position **« 1 »** (env. 45 °C)
  - Chauffage basse température : position **« 3 »** (env. 56 °C)
  - Circuit de chauffage traditionnel : position **« 5 »** (env. 72 °C)
  - Chauffage par convecteurs : position **« max »** (env. 90 °C)

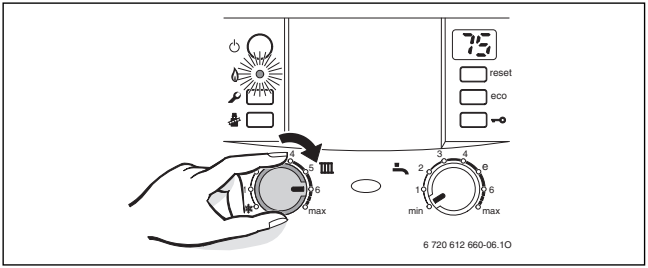

Fig. 8

Lorsque le brûleur est en marche, le témoin est allumé.

Position du sélecteur	Température de départ chauffage
1	env. 45 °C
2	env. 48 °C
3	env. 56 °C
4	env. 64 °C
5	env. 72 °C
6	**env. 80 °C**
max	env. 90 °C

Tab. 2

6.3 Régulation du chauffage (en option)

Veuillez tenir compte de la notice d'utilisation de la régulation de chauffage utilisée. Vous y trouverez :

- comment régler le mode de fonctionnement et la courbe de chauffage sur les régulations à sonde extérieure,
- comment régler la température ambiante,
- comment chauffer de manière économique et réduire la consommation d'énergie.

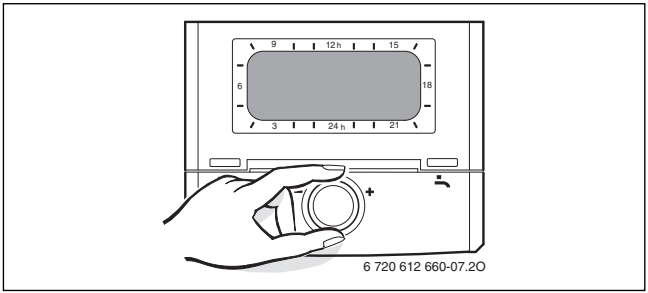

Fig. 9

6.4 Régler la température d'eau chaude sanitaire

- Tourner le sélecteur , afin de régler la température de l'eau chaude sanitaire.
  La température réglée clignote sur l'afficheur pendant 30 secondes.

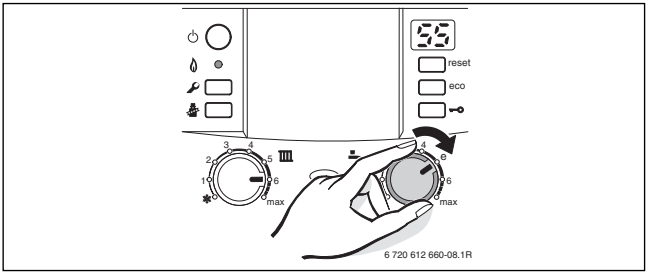

Fig. 10

Position du sélecteur	Température d'eau chaude sanitaire
min	env. 40 °C
1	env. 40 °C
2	env. 43 °C
3	env. 46 °C
4	env. 48 °C
e	env. 50 °C
6	env. 60 °C
max	env. 60 °C

Tab. 3

Touche eco

En appuyant sur la touche **eco**, on peut choisir entre **mode confort** et **mode économique**.

- ▶ Pour passer du mode économique en mode confort, appuyer sur la touche **eco** jusqu'à ce qu'elle s'éteigne.
- ▶ Pour passer du mode confort en mode économique, appuyer sur la touche **eco** jusqu'à ce qu'elle s'allume.

Mode confort, la touche eco est éteinte

En **mode confort**, l'échangeur sanitaire est maintenu à la température réglée. Ceci permet de garantir une économie et un confort optimal en eau chaude sanitaire.

Mode économique, la touche eco est allumée (réglage d'origine)

En **mode économique**, le maintien en température de l'échangeur sanitaire est désactivé. Cependant, la priorité sanitaire reste activée.

6.5 Mode été (pas de chauffage, eau chaude sanitaire uniquement)

- Noter la position du sélecteur de température de départ chauffage .
- Tourner le sélecteur de température de départ chauffage entièrement vers la gauche (position).
  Le chauffage est coupé, seule l'alimentation en eau chaude sanitaire est active. L'alimentation électrique des régulation, thermostat et horloge de programmation n'est pas coupée.

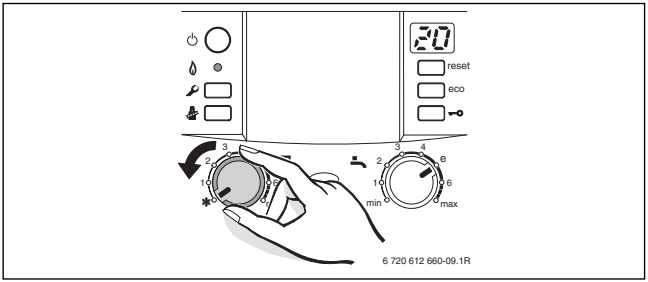

Fig. 11

AVIS : Dommages matériels dus au gel !
Si l'installation de chauffage se trouve dans une pièce non protégée contre le gel **et** est à l'arrêt, elle risque de geler en cas de grands froids. En mode été ou si le mode chauffage est verrouillé, seule la protection contre le gel est maintenue.

- ▶ Dans la mesure du possible, laisser l'installation en service en permanence et régler la température de départ au moins sur 30 °C.

-ou-

- ▶ Faire vidanger l'eau de chauffage et l'eau chaude sanitaire au point le plus bas de l'installation par votre installateur ou un service après-vente agréé.

-ou-

- ▶ Faire vidanger les conduites d'eau chaude sanitaire au point le plus bas de l'installation par votre installateur ou un service après-vente agréé et mélanger du produit antigel à l'eau de chauffage. Vérifier tous les 2 ans si la protection antigel nécessaire est garantie par le produit antigel.

Consulter aussi les instructions d'utilisation de la régulation ou du thermostat.

6.6 Protection contre le gel

AVIS : Dégâts sur l'installation dus au gel !

L'installation de chauffage risque de geler après une longue période (par ex. panne de secteur, coupure de l'alimentation électrique, alimentation défectueuse en combustible, panne de chaudière, etc.).

- S'assurer que l'installation de chauffage est en service en permanence (en particulier en cas de risque de gel).

Pour le circuit de chauffage :

- Laisser l'appareil sous tension, ne pas couper le gaz et mettre le sélecteur au moins en position 1.

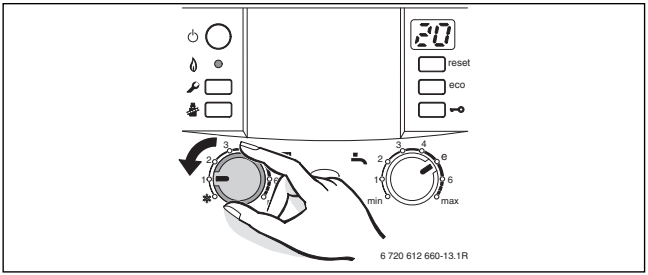

Fig. 12

-ou- Si vous souhaitez laisser l'appareil éteint :

- Faire mélanger du produit antigel à l'eau de chauffage par votre installateur ou service après-vente agréé lorsque l'appareil est à froid (voir notice d'installation) et vidanger le circuit d'eau chaude sanitaire.

Consulter aussi les instructions d'utilisation de la régulation ou du thermostat.

6.7 Verrouillage des touches

Le verrouillage des touches agit sur les sélecteurs de la température de départ chauffage et de température eau chaude sanitaire ainsi que sur toutes les touches, sauf l'interrupteur principal, la touche de ramonage et la touche **reset**.

Enclencher le verrouillage des touches :

- Appuyer sur la touche jusqu'à ce que l'afficheur indique en alternance avec la température de départ chauffage.

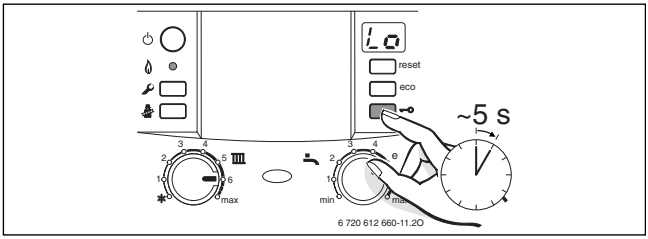

Fig. 13

Désactiver le verrouillage des touches :

- Appuyer sur la touche jusqu'à ce que l'afficheur indique la température de départ chauffage.

6.8 Anomalies

Le tableau Heatronic contrôle tous les composants de sécurité, de régulation et de commande.

Si un défaut survient pendant le fonctionnement de l'installation, le témoin de fonctionnement clignote.

L'afficheur indique un code d'erreur et la touche **reset** peut clignoter.

Si la touche **reset** clignote :

- Appuyer sur la touche **reset** et maintenir jusqu'à ce que l'afficheur indique - -. L'appareil se remet en service et l'afficheur indique à nouveau la température de départ chauffage.

Si la touche **reset** ne clignote pas :

- Eteindre l'appareil et le rallumer (→ page 21).
  L'appareil se remet en service et l'afficheur indique à nouveau la température de départ chauffage.

S'il n'est pas possible de remédier à la perturbation :

- Contacter un installateur ou un service après-vente agréé e.l.m. leblanc et indiquer l'anomalie ainsi que les renseignements sur l'appareil (→ page 37).

Vous trouverez un aperçu des messages pouvant apparaître sur l'afficheur en page 33.

6.8.1 Contrôles anti-débordement

Les appareils sont dotés de contrôles anti-débordement :

- **Sonde de contrôle d'évacuation des fumées S.P.O.T.T. (appareils à tirage naturel)** Le système détecte le débordement des fumées par la sonde de contrôle S.P.O.T.T. connectée directement au tableau électrique.
- **Sonde de sécurité individuelle V.M.C. (appareils V.M.C.)** Le système détecte le débordement des fumées par la sonde de sécurité individuelle V.M.C. connectée directement au tableau électrique.

En cas de perturbation de l'évacuation des fumées, la sonde déclenche l'arrêt de l'appareil, l'afficheur indique **A4** et le témoin de fonctionnement clignote.

L'appareil est bloqué pendant 12 minutes environ ; il se remettra en service normalement après ce délai.

Si le problème se répète plusieurs fois, à la 4ème occurrence l'appareil se verrouille. Pour le déverrouiller :

▶ Appuyer sur la touche **reset** et maintenir jusqu'à ce que l'afficheur indique – –. L'appareil se remet en service et l'afficheur indique à nouveau la température de départ chauffage.

Si ce type de perturbation est fréquent:

▶ Contacter un installateur ou un service après-vente agréé e.l.m. leblanc et indiquer l'anomalie ainsi que les renseignements sur l'appareil (→ page 37).

6.8.2 Sécurité collective des appareils V.M.C.

Le système de sécurité collective V.M.C. situé en dehors du logement fournit un courant basse tension 24 V à un relais DSC ; le relais commande l'alimentation de l'appareil (phase).

En cas de défaut d'extraction, l'alimentation 24 V est coupée, et par l'intermédiaire du relais, l'alimentation de l'appareil est interrompue (tous les voyants sont éteints).

Dès que l'extraction sera rétablie, l'appareil se remettra en service normalement.

Si ce type de perturbation est fréquent:

- ▶ Contacter un installateur ou un service après-vente agréé e.l.m. leblanc et indiquer l'anomalie ainsi que les renseignements sur l'appareil (→ page 37).

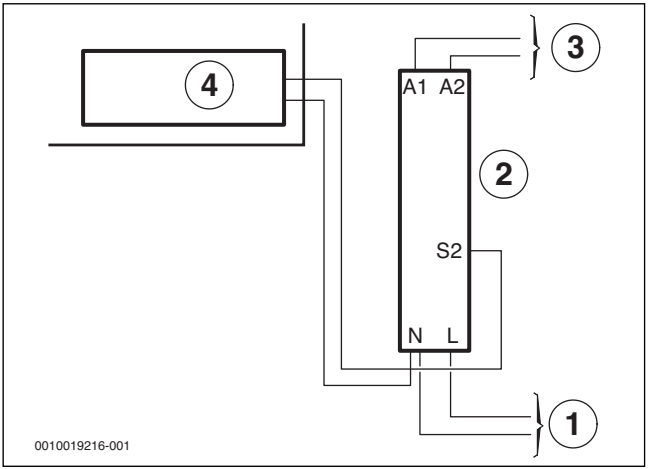

Fig. 14 Schéma de câblage et de principe

[1] Secteur, 230 V ~ 50 Hz
[2] Relais DSC
[3] Alimentation 24 V ~ 50 Hz V.M.C. collective
[4] Chaudière

6.9 Messages indiqués sur l’afficheur

Afficheur	Description
Lo	Verrouillage des touches actif
bo	Purge en cours.
rg	Augmentation de la température du départ chauffage trop rapide (surveillance des gradients). Le mode chauffage est interrompu pendant deux minutes.
L8	Confirmation du démarrage d’un cycle de désinfection thermique.

Tab. 4

7 Consignes pour économiser l'énergie

Economiser le gaz

La chaudière a été construite de façon à assurer une consommation de gaz réduite, des émissions polluantes faibles et un confort optimal. L'alimentation du brûleur en gaz est réglée suivant la température ambiante désirée de l'appartement. La chaudière règle automatiquement la flamme du brûleur lorsque l'on varie la demande de température ambiante. Cette modulation de puissance assure un lissage des variations de température et permet une répartition homogène de la température dans les pièces de l'appartement. L'appareil peut fonctionner pendant un temps prolongé sans consommer plus de gaz qu'un appareil qui est soumis à des cycles marche-arrêt en permanence.

Entretien

Pour que la consommation de gaz et les émissions polluantes restent pendant longtemps les plus faibles possibles, nous recommandons vivement de conclure un contrat d'entretien avec un installateur ou un service après-vente agréé e.l.m. leblanc et de faire effectuer un entretien de la chaudière tous les ans.

Régulation du chauffage

Le fonctionnement de la chaudière exige un thermostat d'ambiance ou une régulation à sonde extérieure.

Consulter aussi les instructions d'utilisation de la régulation ou du thermostat.

Robinets thermostatiques

Ouvrir complètement les robinets thermostatiques de sorte que la température ambiante souhaitée puisse effectivement être atteinte. Ne modifier la courbe de chauffage (sur la régulation à sonde extérieure) ou la consigne de la température ambiante (sur le thermostat), que si la température souhaitée n'est pas atteinte au bout d'un certain temps.

Chauffage par le sol

Ne pas dépasser la valeur de la température de départ recommandée par le fabricant.

Aérer les pièces

Pour aérer les pièces, ne pas laisser les fenêtres entrouvertes. La pièce perd de manière permanente de la chaleur sans que l'air s'en trouve amélioré pour autant. Mieux vaut aérer brièvement mais intensément (fenêtres grandes ouvertes).

Fermer les robinets thermostatiques durant l'aération.

Eau chaude sanitaire

Choisir la température de l'eau chaude sanitaire aussi basse que possible. Un réglage sur une température basse permet une économie d'énergie importante. En plus, les températures élevées de l'eau chaude entraînent un plus fort entartrage et entravent le bon fonctionnement de l'appareil (par ex. des temps de chauffe prolongés ou un débit d'eau réduit).

Le mode **eco** avec message de demande permet une économie maximale de gaz et eau.

Bouclage sanitaire

Dans le cas d'une installation avec bouclage sanitaire, régler le programme horaire de la régulation en fonction des besoins individuels (par ex.: le matin, à midi, le soir).Consulter la notice d'utilisation de la régulation.

8 Généralités

Nettoyage de l'habillage

Nettoyer l'habillage avec un chiffon humide. Ne jamais utiliser de produits de nettoyage agressifs ou caustiques.

Conservation de cette notice d'emploi (appareils NGLA)

Après avoir lu cette notice d'emploi vous pouvez replier la page du résumé du mode d'emploi (→ chapitre 10) vers l'extérieur et conserver la notice d'emploi dans la porte de l'appareil. Vous pourrez ainsi voir le résumé en ouvrant la porte.

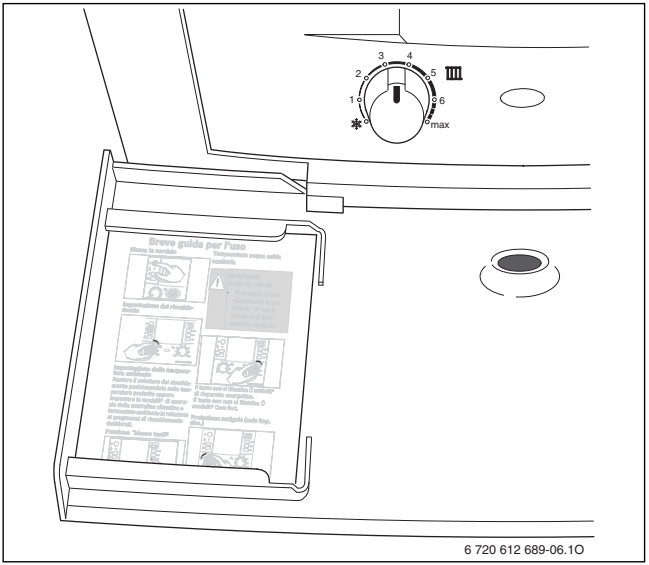

Fig. 15

Caractéristiques techniques de l'appareil

Si vous avez besoin du service après-vente, il est préférable de donner des renseignements précis sur votre appareil. Vous les trouverez sur la plaque signalétique ou sur l'autocollant indiquant le type de l'appareil sur le tableau Heatronic.

mégalis/mégalia (par ex. NGLA24-7MN)

.....

Numéro de série :.....

Date de mise en service :.....

Nom de l'installateur :.....

9 Protection de l’environnement et recyclage

La protection de l’environnement est un principe de base du groupe Bosch.
Nous accordons une importance égale à la qualité de nos produits, à leur rentabilité et à la protection de l’environnement. Les lois et prescriptions concernant la protection de l’environnement sont strictement observées.
Pour la protection de l’environnement, nous utilisons, tout en respectant les aspects économiques, les meilleurs technologies et matériaux possibles.

Emballages

En matière d’emballages, nous participons aux systèmes de mise en valeur spécifiques à chaque pays, qui visent à garantir un recyclage optimal.
Tous les matériaux d’emballage utilisés respectent l’environnement et sont recyclables.

Appareils électriques et électroniques usagés

Les appareils électriques et électroniques hors d'usage doivent être collectés séparément et soumis à une élimination écologique (directive européenne sur les appareils usagés électriques et électroniques).

Pour l'élimination des appareils électriques et électroniques usagés, utiliser les systèmes de renvoi et de collecte spécifiques au pays.

Les batteries ne doivent pas être recyclées avec les ordures ménagères. Les batteries usagées doivent être collectées dans les systèmes de collecte locale.

10 Résumé du mode d'emploi

Allumer

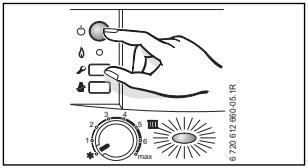

Mise en marche du chauffage

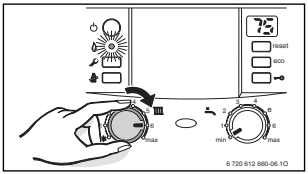

Régulation du chauffage

Positionner le thermostat d'ambiance sur la température choisie, ou régler la régulation à sonde extérieure sur la courbe de chauffage correspondante et sélectionner le mode de fonctionnement.

Verrouillage des touches

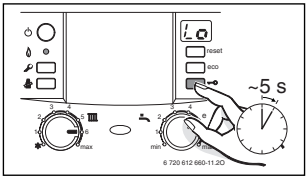

Température d'eau chaude sanitaire

AVERTISSEMENT :
Risques de brûlures !

- Tourner le sélecteur au maximum sur « e ».

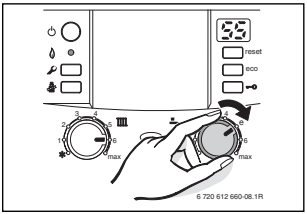

Mode confort : touche **eco** éteinte.
Mode économique : touche **eco** allumée.

Protection contre le gel

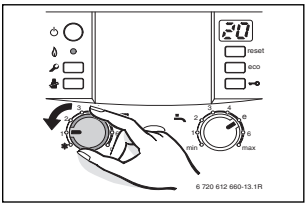

e.l.m. leblanc - siège social et usine :
124, 126 rue de Stalingrad - F-93711 Drancy Cedex

Une équipe de spécialistes à votre service :
7 jours sur 7 et 24 h sur 24 h.

0 820 00 6000 Service 0,12 € / min + prix appel

01 43 11 73 50 Fax

www.elmleblanc.fr

Informations Consommateurs

❶ Votre nouvelle chaudière est accompagnée des documents suivants :
- la notice d'emploi,
- les conditions de garantie et la carte de validation de la garantie à retourner, dûment remplie par vos soins, à e.l.m. leblanc.

❷ Votre appareil vous donnera encore plus de satisfaction et conservera son meilleur rendement si vous le faites entretenir régulièrement. Aussi, nous vous recommandons vivement de souscrire un **abonnement d'entretien**.

❸ Pour connaître les adresses de notre réseau après-vente, contactez-nous au numéro ci-dessus.
Nous vous indiquerons les coordonnées des services après-vente agréés les plus proches de votre domicile.

e.l.m. leblanc

La passion du service et du confort

e.l.m. leblanc et son logo sont des marques déposées de Robert Bosch GmbH Stuttgart, Allemagne.